



UNAFAM - ESSONNE

Bulletin d'informations

Édito

Un autre regard



Arts plastiques
SAVS de Juvisy-sur-Orge

Notre charge de travail s'accroît et nous sommes de plus en plus sollicités par nos différents interlocuteurs. Nous devons donc être vigilants afin de ne pas perdre de vue les fondamentaux de l'UNAFAM.

Notre première mission est, et doit être, l'accueil, l'entraide, le soutien et la formation apportés aux familles confrontées à la maladie psychique d'un proche. A ce titre, dans notre section, des bénévoles ainsi qu'une psychologue s'efforcent de répondre, le mieux possible, aux demandes des familles désorientées ; des séances d'échange et d'entraide sont aussi organisées à leur intention. Enfin, l'ouverture récente d'un nouveau lieu de rencontre et d'accueil, à Mennecey, est un nouveau pas pour nous rapprocher davantage des familles en difficulté sur l'ensemble du territoire de l'Essonne.

Nous avons aussi pour mission d'informer et de sensibiliser tous les acteurs concernés par la maladie et le handicap psychique (élus, professionnels des soins et du social, partenaires associatifs, ...). C'était, notamment, le but de la journée d'information que nous avons organisée le 14 mars à Brétigny/Orge. Nous rendons compte, dans ce bulletin, de cette journée qui s'est déroulée dans de bonnes conditions et dont le programme a été jugé équilibré et intéressant par l'ensemble des participants.

Suite de l'édito page 2

Sommaire:	Page
- La semaine d'Information sur la Santé Mentale	2/5
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	6/7
- Communiqués Unafam	8
- Courriers des lecteurs	9
- Groupe de parole et Prospect	9
- Appel à bénévoles	10
- Chamarande & Oasis	10
- Agenda Unafam	11
- Le Coin de l'ALVE	12
- Permanences, représentation et composition du bureau	12

à vos agendas

A noter à Savigny-sur-Orge :
le café-rencontre du 27 mai est supprimé...
et il n'y aura plus de permanence le 1er mercredi du mois.



Chamarande 2006

Retenez la journée du dimanche 11 juin

pour la journée du handicap qui présentera une physionomie très différente des autres années. Voir page 10

Le samedi 17 juin 2006

Rendez-vous des adhérents à Saint-Jean-de-Beauregard pour notre traditionnelle journée de détente: Visite du château et du parc.

Les réunions de bureau élargi ont lieu traditionnellement le 1er mercredi de chaque mois. La prochaine aura donc lieu le mercredi 7 juin 2006.

Voir également page 11 les dates des colloques en région parisienne.

Suite de l'édito

Très régulièrement, nous représentons les usagers et leurs familles dans un nombre d'instances de plus en plus important et nous sommes notamment présents au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.), lieu d'accueil désormais unique pour assurer la prise en charge globale de la personne handicapée, qui se met en place progressivement en Essonne.

Au sein de cette instance, nous sommes déjà membre de la « commission exécutive », et nous avons bon espoir de siéger parmi les associations retenues comme membre de la CDA (« Commission des droits et de l'autonomie ») qui regroupe les compétences qui étaient dévolues jusqu'alors à la COTOREP et aux CDES.

Le nombre de dossiers concernant les handicapés psychiques étant de plus en plus conséquent, c'est une charge nouvelle et importante que nos représentants vont devoir assumer. Mais qui, mieux que nous, pouvait attirer l'attention sur les spécificités du handicap psychique ? C'est aussi pour cette raison que nous envisageons actuellement d'avoir un rôle moteur dans la mise en place d'un dispositif d'évaluation du handicap psychique, avec, bien entendu, la participation de soignants, de l'ALVE, mais aussi d'autres acteurs concernés par cette question essentielle.

Pour faire face à toutes nos missions nous avons donc grand besoin de bénévoles motivés et compétents. Aussi, n'hésitez pas à franchir le pas et à entrer en contact avec nous... Pourquoi pas lors de notre sortie de fin d'année ? Cela vous fournira l'occasion de constater qu'il y a également des moments conviviaux dans la vie de notre association !

Jean-Claude Matha
Président délégué

La Semaine d'Information sur la Santé Mentale 2006 en Essonne Un thème d'intérêt général : santé mentale dans la cité

Pour la deuxième année consécutive, dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), l'UNAFAM a tenu à aller à la rencontre du public et des professionnels confrontés aux troubles psychiques dans leur quotidien.

A cet effet, la délégation essonnoise a donc organisé, le 14 mars dernier, dans les locaux de l'espace « Jules Verne » de Brétigny/Orge, avec le soutien du Conseil Général et de la DDASS de l'Essonne, **une journée d'informations et d'échanges centrée sur le thème « santé mentale dans la cité et citoyenneté ».**

D'autres manifestations ont également été proposées, dans le département, à cette occasion. Ainsi, le 17 mars, a eu lieu, toujours à Brétigny-sur-Orge, l'inauguration du troisième foyer de vie ouvert par l'ALVE, « *Le Chêne à quatre oreilles* » qui abrite aussi le siège de cette association. Pour sa part, l'EPS Barthélémy Durand a organisé le 21 mars une journée porte ouverte au CMP d'Egley. Quant à l'hôpital Sud Francilien, il a proposé, le samedi 25 mars, une rencontre à la médiathèque municipale de Corbeil Essonnes sur le thème « *résidence d'artiste en milieu psychiatrique* ».

Il paraît également important de rappeler que, le 13 mars après-midi, a eu lieu salle KRIEG du Conseil régional d'Ile-de-France, le lancement de la campagne régionale en faveur de la santé mentale intitulée « **Accepter les différences, ça vaut aussi pour les troubles psychiques** ».

La journée du 14 mars 2006

Après les souhaits de bienvenue formulés par Bernard DECAUX, maire de Brétigny/Orge, J-C. MATHA, président délégué pour l'Essonne, a remercié les participants à cette journée et a souligné que le thème retenu en 2006, s'il met en exergue un enjeu majeur pour la société, sous-tend aussi un questionnement : comment créer, dans la cité, les conditions pour que toutes les personnes souffrant de troubles psychiques soient bien intégrées dans notre société ?

Pour l'UNAFAM, la reconnaissance officielle du handicap psychique dans le cadre de la loi du 11/02/2005, qui marque une prise de cons-

science collective, doit être accompagnée maintenant par des mesures concrètes qui répondent aux attentes des personnes en situation de handicap psychique, qu'il s'agisse de leurs ressources, de leur accompagnement social et de leur logement notamment.

Certes, dans le département de l'Essonne, la prise en charge du handicap psychique a démarré depuis plusieurs années, grâce à l'aide du Conseil général, ce qui a permis à de nombreux résidents de quitter les structures hospitalières pour vivre au cœur des villes où ont été implantés des foyers de vie et des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Mais cet effort important, qu'il faut souligner, et qui place le département au premier rang dans ce domaine, doit cependant être poursuivi pour parvenir à une prise en charge efficiente des personnes en situation de handicap psychique. Il faut donc souhaiter que le Schéma départemental des personnes handicapées, en cours d'élaboration actuellement pour la période 2006-2010, permettra de continuer l'œuvre entreprise.

Pour sa part, Jérôme GUEDJ, vice-président du Conseil Général, en charge des solidarités et de la lutte contre la discrimination, a déclaré qu'à ses yeux la SISM présente un intérêt tout particulier dans la mesure où elle permet de **faire tomber les barrières et de mettre en relief les enjeux.**

Selon lui, le thème 2006 « Santé mentale dans la cité » renvoie aux questions d'intégration et de citoyenneté à part entière. Pour améliorer les choses, faire évoluer les mentalités, il faut sortir de l'évitement et de la logique de relégation. La commune, première puissance publique de proximité, et notamment les maires, doivent être des partenaires essentiels et de première importance dans le domaine du handicap en général. C'est en effet avec le concours des municipalités qu'on arrive à faire émerger des projets.

Ainsi, en cinq ans, on est passé de rien à 250 places ouvertes dans le domaine du handicap psychique. Il s'agit d'un effort important, qu'il faut poursuivre en réalisant de nouveaux projets. Il faut cependant savoir que le contexte actuel est contraint, ce qui va compliquer la tâche, même si le secteur des solidarités n'est pas parmi les plus affectés par les économies budgétaires à réaliser au niveau du Conseil général.

Dans le champ du médico-social, le compartimentage doit dorénavant être abandonné. L'objectif doit être désormais commun : parvenir à une meilleure compréhension et à une plus grande collaboration. Le Conseil Général et l'Etat doivent participer, chacun, à l'effort qui reste à faire en Essonne, notamment pour mettre en place des structures alternatives à l'hospitalisation et aussi des GEM (Groupes d'entraide mutuelle prévus par la loi du 11/02/2005).

JP. Duprès, représentant de la DDASS, a souligné ensuite que l'Etat développe et développera aussi des projets en faveur des handicapés psychiques : la loi du 4 mars 2002, qui a intégré le concept de « démocratie sanitaire », donne en effet plus de souplesse pour la mise en place de nouveaux outils.

La DDASS a conscience que l'Essonne est un département innovant en matière de santé mentale et elle connaît l'action menée par l'UNAFAM en faveur des familles et par l'ALVE pour la création de lieux de vie et l'offre de services.

L'effort entrepris doit pouvoir se prolonger et l'Etat y contribuera. Un intérêt tout particulier est porté à la création de GEM ; actuellement 5 projets sont déposés. Il en va de même pour la circulaire du 01/03/2006 qui prévoit la mise en place de maisons relais.

Enfin, pour conclure cette première partie introductive, Ph Hargous, vice-président national de l'UNAFAM, a présenté le plan d'action en six points élaboré par l'UNAFAM pour parvenir à une meilleure prise en charge du handicap psychique dans la cité ainsi que les thèmes développés au cours de cette journée.

1^{ère} session : « Citoyenneté et vie sociale »

En préambule, Daniel GUFFLET de l'UNAFAM 95, modérateur pour cette session, rappelle qu'il faut tout faire pour éviter la mise à l'écart des malades psychiques et celle de leur famille.

Au titre de l'accompagnement social, Sylvie Defrance, directrice du SAVS de Juvisy/Orge ouvert par l'ALVE, a décrit le fonctionnement d'une telle structure, implantée au cœur de la cité pour une prise en charge individuelle favorisant à la fois, et selon les cas, l'accueil informel, le retour vers le soin, la mise en œuvre d'activités diverses (cuisine, sports, culturisme, sorties culturelles, animations festives, ...) et l'accès à la culture à prix modique.



Avant de présenter les missions et les activités de DIAPSY en Essonne, le Dr SIMON a tenu à excuser le Dr Ph. LEFEVRE, retenu par ailleurs, qui devait intervenir au titre du réseau de santé mentale d'EVRY. Pour le moment, ce réseau, qui devait succéder à la cellule d'alerte d'EVRY, n'a pas encore vu le jour, les financements escomptés n'ayant pas été obtenus. (1)

DIAPSY est un dispositif intersectoriel rattaché à l'Hopital Barthélémy Durand dont la raison d'être est de favoriser l'accès aux soins des personnes les plus démunies et qui se trouvent dans une situation d'exclusion ou de grande précarité. Sa vocation intersectorielle résulte du fait que les personnes sans domicile, sont, de facto, sans secteur de rattachement.

La prévalence et la fréquence des troubles mentaux sont en effet très élevées au sein de ces populations défavorisées mais il n'y a pas de déterminisme univoque : ... « si la vie dans la rue favorise la survenue de troubles psychiques, la schizophrénie ou les psychoses aiguës jettent aussi beaucoup de gens dans la rue ». Du fait de leurs conditions de vie difficiles, voire même très difficiles, ces populations éprouvent une grande souffrance psychique. Comme souvent, mais plus encore peut-être que pour des malades moins défavorisés, on retrouve le déni des troubles, des états d'addiction et de grandes difficultés relationnelles vis-à-vis des acteurs sociaux et sanitaires.

A propos des GEM, Mme Annie LABBE d'ARGOS 2001, qui a souffert de troubles bipolaires, a apporté un témoignage à la fois émouvant et porteur d'espérances en disant pourquoi elle croit fermement en ce type de structures pour favoriser, dans certains cas, une prise de responsabilité et, au-delà, un retour à l'autonomisation et à la vie.

S'agissant de la réhabilitation psychosociale (2), il ressort des exposés des Dr SIXOU et KINIFOO, du CMP d'Etampes, que ce concept vise à restaurer la capacité sociale des personnes affectées par des troubles psychiques -

des patients psychotiques principalement - c'est-à-dire à les rendre à nouveau capables de vivre dans la société.

Ce travail de réhabilitation est à mettre en place après le traitement médicamenteux et en tenant compte de la réceptivité du patient et de son entourage.

Deux expériences sont en cours de réalisation en Essonne au sein du secteur 91 G 02 : à DOURDAN, où un groupe de patients travaille sur le thème « suivi du traitement » ; à ETAMPES, où un groupe de patients et de familles aborde la réhabilitation psychosociale.

Après ces différentes interventions les questions ont porté sur le soulagement temporaire des familles de malades, sur la perception du concept de « réhabilitation psychosociale » par les autres secteurs psychiatriques essonnais, sur l'intérêt des GEM.

Pour ce qui est de l'accueil temporaire, selon D. GUFFLET : « C'est un besoin clairement identifié, en plusieurs endroits, mais la bonne solution reste à inventer ... » ; selon le Dr M-H. LEMAIRE, du secteur 91 G 03 : « effectivement, il manque actuellement des structures d'accueil en Essonne, pour les week-ends notamment, qui permettent aux familles de souffler un peu... » ; à souligner toutefois que dans chacun des 4 foyers ouverts par l'ALVE, des places sont réservées à cet effet, soit 11 places existantes ce qui est peu, eu égard aux besoins à satisfaire .

Pour ce qui est du concept de réhabilitation psychosociale, selon le Dr SIXOU, l'acceptation est variable en Essonne pour une expérience qui n'est qu'en phase de démarrage dans le secteur 91 G 02. Selon le Directeur de la Chalouette, MAS pour autistes de Brétigny-sur-Orge, le concept est digne d'intérêt car il s'agit d'une démarche novatrice et porteuse d'espoir.

Pour les GEM, M. GRAMAZIO, président de l'association « Les temps mêlés », tient à faire état du travail qui a été accompli à Morsang-sur-Orge pour mettre en place une telle structure, *le café curieux*, et pour la faire fonctionner dans de très bonnes conditions.

2^{ème} session : « Citoyenneté et logement »

Pour introduire cette seconde session, Robert CAULIER, président délégué de l'UNAFAM 94 - qui connaît bien le sujet puisqu'il a été, pendant 20 ans, directeur d'un OPHLM - a rappelé que dans le domaine du handicap psychique, la palette des pathologies étant très large,

les besoins à couvrir en terme de logement sont de ce fait très diversifiés.

Pour Etienne PRIMARD, Directeur de Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), association qui gère des logements sociaux, en Essonne notamment, il s'agit de loger à prix modique, et

SNL ESSONNE
7 rue des châtaigniers
91870 Boissy le Sec
Tél. 01 69 58 77 58
Email : snl-essonne@snl-essonne.org
Sites: <http://www.snl-essonne.org>

temporairement, en vue d'une réinsertion sociale ultérieure, des personnes défavorisées et marginalisées.

Par principe, SNL n'implante que de petites unités (12 logements au maximum), dans la cité, et constitue toujours un environnement adapté (des voisins proches des logés, bénévoles, et capables de les aider) auquel s'ajoute un accompagnement social assuré par des personnes de l'association.

Il faut noter que précarité et problèmes psychiques coexistent de plus en plus ; en Essonne, sur 330 familles logées on dénombre au moins 35 cas avérés. Des partenariats avec d'autres acteurs sont donc souhaités et recherchés dans les domaines du soin, du travail, et du soutien aux familles notamment.

Pour Carole BRUIEZ, infirmière de l'Hôpital Barthélémy Durand qui représente l'AEER, il s'agit de décrire ce qui est fait par une association de secteur, dans la cadre de conventions passées avec les hôpitaux Barthélémy Durand et Sud francilien et avec l'aide de bénévoles infirmiers,

A.E.E.R.
BP 151
91153 Etampes Cedex
Tél. 01 69 92 52 56
Fax: 01 69 92 53 06

pour loger des malades stabilisés, mais disposant de très peu de ressources, et qui, sans cette aide, seraient encore des malades au long cours. Par principe il s'agit d'appartements associatifs, offerts en sous-location à un résident (malade stabilisé sorti de l'hôpital) qui paie un loyer au locataire principal (AEER). L'entreprise est difficile car les résidents ont, au départ, beaucoup de choses à réapprendre, ne serait-ce que gérer un budget et un emploi du temps hebdomadaire.

Actuellement l'association qui gère 60 appartements est confrontée à la loi du marché immobilier : si les demandes de places sont nombreuses, les possibilités nouvelles de locations sont très réduites, eu égard au montant des

loyers demandés et aux garanties exigées par les bailleurs.

Pour Joël ROCHE, président de l'ALVE, les besoins à satisfaire en Essonne pour loger les personnes lourdement handicapées psychologiquement sont encore loin d'être couverts. Selon ses estimations il faudrait créer, dans l'idéal, 1 foyer d'accueil (type Brétigny/Orge de 19 places) pour 2 secteurs psychiatriques, soit au moins 8 foyers dans le département.

De façon plus réaliste, pour le moment, les projets de l'ALVE portent sur la création : de 3 foyers type Brétigny/Orge, soit 57 places nouvelles, d'un foyer médicalisé de 20 places (capable d'assurer les soins somatiques courants) et d'un foyer spécifique pour les jeunes adultes (âgés de 18 à 30 ans).

D'autres projets sont également en gestation pour l'implantation d'une résidence sociale médicalisée et d'un service d'accompagnement à la vie sociale.

Pour Gérald HERAULT, vice-président du Conseil général, chargé du logement, de l'habitat et de la politique de la ville, qui a été antérieurement, pendant près de 20 ans, enseignant dans le domaine du handicap mental, et qui apporte aujourd'hui l'approche d'un élu, il faut agir pour remédier aux carences de l'Etat vis-à-vis de toutes les formes de handicap et en particulier lutter contre la stigmatisation, les peurs et les tabous. Ainsi, dans la ville dont il est maire, à Montgeron, une MAS et un foyer ont été implantés, au cœur de la cité.

En tant que vice-président du Conseil général, au moment où la réflexion se forme et s'affine en matière d'habitat, il compte faire des propositions en faveur des handicapés et il engage les différents acteurs concernés à être présents dans l'élaboration du plan départemental pour l'habitat. Dans le domaine de l'habitat à loyer modéré, par exemple, il ne faut pas hésiter à faire connaître aux bailleurs HLM les exigences à prendre en compte pour les handicapés mentaux et psychiques.

A l'issue de cette session, les questions posées ont porté sur les difficultés pour trouver un logement après une hospitalisation longue, les troubles psychiques liés à l'isolement dans la cité ou à un logement précaire, l'intérêt des modes d'hébergement regroupé, les difficultés à rester dans un logement quand on a des revenus modestes.

Pour le Dr M-H. LEMAIRE : ... «Effectivement, ces dernières années, il est de plus en plus difficile d'obtenir que les patients puissent aller vivre à l'extérieur dans des conditions décentes» ; pour E. BOSTE, qui repré-

sente l'association Diagonale qui gère des logements sociaux : ... « On est actuellement dans une situation critique caractérisée à la fois par le manque de locations nouvelles et par l'incapacité des locataires à rester dans leur logement du fait de leurs ressources insuffisantes ». Enfin, pour O. LEJEUNE de l'APAJH 91 Essonne, qui gère des logements pour autistes, le thème de la session se situe au cœur de la réflexion de sa structure car le droit au logement doit exister au même titre que le droit à la santé. Pour lui, il est essentiel de concevoir, dans la cité, des structures à taille humaine identifiables et supportables par les voisins.

3^{ème} session : Citoyenneté et insertion professionnelle.

Pour introduire cette troisième session, Daniel GAY délégué régional Rhones-Alpes de l'UNAFAM - ancien directeur de CAT - a tenu à souligner que lorsque la maladie survient il n'est plus question de parler du travail, c'est le temps du soin qui prévaut. Après, les situations sont très diverses et les interrogations multiples.

Quand et comment faut-il construire le projet de réinsertion professionnelle ? Le projet de qui ? Est-ce un objectif réaliste pour tout le monde ? Comment prévenir les échecs ? Le travail aide-t-il à se construire ou à se reconstruire ? Un accompagnement adapté existe-t-il ?

Pour Laure DELBAR, psychologue et membre de l'ADAPT 91, organisme qui a accueilli un premier groupe de 20 stagiaires en avril 2005, le rôle revendiqué par l'association qu'elle représente est d'assurer l'interface entre le monde des soins et le monde du travail dans une perspective de pré-orientation spécialisée et de suivi en phase de reprise d'activité.

Progressivement, il s'agit d'abord d'évaluer les capacités de travail et de socialisation du stagiaire en tenant compte des caractéristiques de sa maladie, de son parcours personnel et professionnel, des ses possibilités d'évolution et d'adaptation, de ses priorités. Puis, il faut élaborer un projet réaliste et adapté qui tienne compte des capacités préservées et mobilisables, des difficultés rencontrées dues ou liées à la maladie, à la situation sociale et/ou familiale, des centres d'inté-

L'ADAPT
11 rue du Bois Sauvage
91055 Evry Cedex
Tél. 01 60 79 88 60
Fax : 01 60 79 88 51
Email: evry@ladapt.net
<http://www.ladapt.net>

rêt et des motivations, des contraintes du marché de l'emploi.

A l'issue de ce parcours, un travail de deuil est parfois à faire car les désirs ne peuvent pas toujours être satisfaits. Si la reprise d'une activité s'avère possible, un suivi régulier est proposé au stagiaire qui décide de reprendre pied dans la vie active.

Pour Jean-Marie COLDEFY, de la SOTRES, société de service qui a près de 14 ans d'existence et qui propose à des personnes ayant souffert de troubles psychiques, après qu'elles aient suivi un traitement curatif qui les conduit à une situation stabilisée, un cadre de travail correspondant à une reprise d'activité. La mise en situation de travail est pour la personne un moyen de mieux se situer dans ses difficultés, ses acquis, ses potentiels et ses projets. Mais pour enclencher la dynamique d'insertion, il lui faudra aussi faire le deuil de ses études ou de son statut professionnel antérieur.

A l'issue de cette session, les questions posées ont porté essentiellement sur les possibilités de réinsertion professionnelle ou sur la possibilité d'envisager une activité professionnelle après stabilisation de troubles psychiques ayant nuis à une formation initiale aboutie.

Des réponses apportées il ressort que la reprise d'un travail ou l'éventualité d'une première activité n'est pas toujours une perspective réaliste et qu'il s'agit d'une problématique qui doit être abordée cas par cas. Selon Jean-Marie COLDEFY, dans certains cas, les soignants auraient peut-être intérêt à imaginer le retour au travail comme un moyen contribuant au plein rétablissement. Cependant, si tout citoyen a droit à un travail, il faut aussi admettre et comprendre qu'il n'est pas indispensable d'avoir un travail pour être considéré comme un citoyen à part entière dès lors qu'une incompatibilité existe et est clairement décelée. Se pose alors la question d'une juste appréciation de l'incapacité à travailler et des ressources compensatoires à accorder pour vivre décemment dans la cité.

Conclusion de la journée par Daniel GUFFLET.

une fois de plus, par la diversité des témoignages apportés et des questions posées, que l'UNAFAM est un aiguillon à multiples effets et à cibles multiples, et que, la palette des problèmes à résoudre dans le domaine du handicap psychique étant très large, il faut, pour aboutir à une palette de solutions adaptées que des hommes et des femmes engagées se mobilisent.

A en juger par le nombre des présents dans la salle, le grand public n'est pas venu ! C'est sans doute parce que les citoyens non concernés par le handicap psychique d'un proche ne connaissent pas les difficultés que les familles confrontées à ce fléau vivent au quotidien.

Pour le moment il ne faut donc compter que sur nous-mêmes, agir encore, en parler chaque fois que c'est possible à tous ceux que nous côtoyons ou que nous rencontrons, afin qu'un jour, peut-être, beaucoup de nos concitoyens se sentent concernés par les questions qui nous ont amenés à nous réunir aujourd'hui.

Alors, nous pourrions dire que nous sommes passés de la malédiction à la maladie, c'est-à-dire à une reconnaissance citoyenne du handicap psychique.

Bilan de la journée.

Après dépouillement des questionnaires renseignés par certains participants et en intégrant les remarques formulées ultérieurement par d'autres personnes, dont certains adhérents, quel bilan peut-on tirer de la journée du 14 mars 2006 ?

En premier lieu, qu'il s'agisse de l'organisation de la journée, des thèmes envisagés ou des différentes interventions, le sentiment qu'une grande satisfaction prédomine au sein de l'auditoire, certains témoignages ayant été tout particulièrement appréciés pour leur authenticité et pour les messages d'espoir et/ou d'humanité qu'ils ont véhiculés.

C'est sans doute ce qui explique que beaucoup de participants, surtout des familles, nous ont demandé de leur communiquer les coordonnées de certains intervenants.

La cohérence d'ensemble de la journée a aussi été très appréciée, les trois sessions prévues

Cette journée a montré,

ayant été perçues comme les composantes essentielles du thème à développer.

En second lieu, au plan de la participation, il convient de souligner que le résultat enregistré n'a pas été tout à fait à la hauteur de notre attente et de nos efforts pour préparer la SISM : au mieux de la journée, il n'y a eu en effet que 220 présents dans la salle Jules Verne - 42% d'acteurs des secteurs sociaux et associatifs, 30% de représentants des familles, 24 % de soignants et 4% de représentants des instances territoriales - ce qui est, somme toute, assez nettement inférieur au chiffre enregistré, l'année dernière, au Gécocentre d'Evry. Quelles sont les causes de cette baisse de fréquentation ?

Sans prétendre à l'exhaustivité nous en avons relevé quelques-unes ; tout d'abord et sans contester, l'envoi trop tardif des invitations dû à des difficultés non maîtrisables au niveau de l'Unafam ; viennent ensuite, sans hiérarchisation envisagée, le choix d'un lieu moins prestigieux que le Gécocentre, l'absence d'une personnalité de renom servant de « tête d'affiche », un thème moins attractif et plus abstrait que celui retenu en 2005, l'organisation proposée - jugée trop contraignante - car portant sur une journée complète, une impression de « déjà vu » ou de « déjà entendu » éprouvée par certains acteurs sanitaires, sociaux et associatifs, le manque d'intérêt du grand public pour les questions de santé mentale, sujet, qui, ou bien laisse indifférent, ou bien inquiète et fait peur, ...

Si vous avez des suggestions à nous faire à ce sujet dans la perspective de la SISM 2007, elles seront les bienvenues.

Des différentes interventions qui ont marqué la journée, mais aussi de l'absence de certains acteurs, il convient de dégager des axes d'effort pour la suite de notre action en Essonne. Il est clair en effet que beaucoup de travail reste encore à faire pour améliorer les relations familles/soignants, pour parvenir à une meilleure prise en charge des situations de crise, pour accompagner la mise en place des nouvelles structures prévues par la loi de février 2005, la MDPH notamment, pour permettre une juste appréciation du handicap psychique, pour obtenir la création de GEM et de nouvelles structures d'accueil et d'accompagnement, pour nouer des partenariats fructueux.

- (1) - L'Unafam Essonne participe aux travaux du groupe chargé de faire émerger ce projet.
- (2) - Le concept de réhabilitation psychosociale a déjà fait l'objet d'un article dans le BI n° 4-2005 et 1-2006

PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Indépendamment des demandes de reconnaissance du handicap, d'allocation, d'orientation vers un hébergement ou vers une activité professionnelle, d'accompagnement par un SAVS, la prestation de compensation du handicap (PCH) - introduite par la loi du 11 février 2005 - est une prestation qui apporte une nouvelle prise en compte des aides humaines, plus large que l'ACTP qu'elle remplace.

Conditions d'attribution

- Avoir entre 20 et 60 ans, résider en France de façon stable et vivre à son domicile ou en établissement social ou médico-social.
- La PCH est versée sans tenir compte d'autres prestations liées au handicap (AAH et ses compléments), du taux d'incapacité reconnu, ni d'un plafond de ressources.
- Elle est accordée pour compenser une incapacité totale pour la réalisation d'une activité ou une difficulté grave pour la réalisation d'au moins 2 activités parmi : entretien personnel, mobilité, communication et relations à autrui. Les difficultés doivent être définitives ou d'une durée prévisible d'au moins 1 an. L'évaluation du niveau des difficultés est faite par rapport à une personne de même âge sans problème de santé.

Quelles aides ?

La PCH vise à couvrir les besoins au niveau des aides humaines, notamment pour les personnes handicapées psychiques, y compris le cas échéant celles apportées par les aidants familiaux. Cette prestation intervient également pour des aides techniques (aménagement du logement, du véhicule) ou pour des aides animalières. La PCH est une **prestation en nature** qui doit être consacrée à la compensation des charges pour lesquelles elle a été attribuée.

Au plan des besoins en « aides humaines », les domaines suivants peuvent être concernés :

1. les actes essentiels de l'existence:
 - entretien personnel (toilette, habillage, alimentation), déplacements dans le logement
 - participation à la vie sociale (se déplacer à l'extérieur, communiquer, accéder à la culture, aux loisirs et à la vie associative).
2. la surveillance régulière qui s'entend au sens de «veiller sur une personne afin d'éviter qu'elle s'expose à un danger menaçant son intégrité ou sa sécurité».
3. les frais supplémentaires liés à une activité professionnelle.

Les modalités de « l'aide humaine » :

4 niveaux d'aide sont prévus : suppléance partielle ; suppléance complète ; aide à l'accomplissement des gestes ; accompagnement «lorsque la personne a les capacités physiques de réaliser l'activité mais qu'elle ne peut le réaliser seule du fait de difficultés mentales, psychiques ou cognitives».

L'aidant intervient alors pour guider la personne, la stimuler, l'inciter verbalement ou l'accompagner dans l'apprentissage ...

Il s'agit d'une aide en nature, évaluée en nombre d'heures de prise en charge. Le montant de la prestation dépend du temps nécessaire, du statut de l'aidant et du taux de prise en charge qui varie selon les ressources de la personne elle-même. Les frais restant à sa charge ne pouvant excéder 10% de ses ressources personnelles nettes d'impôt.

Quelles démarches ?

Dossier à demander et à retourner à la MDPH ou au CCAS de la ville de résidence.

Qui décide ?

L'évaluation des besoins de la personne, en fonction de son «projet de vie» sera réalisée à la MDPH par une équipe pluridisciplinaire. Après accord par le bénéficiaire du « plan personnalisé de compensation » établi par cette équipe, c'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (ex-COTOREP et CDES) qui statue sur la demande et accorde les droits.

Cumul avec d'autres aides ?

La PCH se substitue à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Les bénéficiaires de celle-ci peuvent opter pour le bénéfice de la prestation de compensation à chaque renouvellement. Ce choix est alors définitif. L'allocation de «majoration pour tierce personne» de la sécurité sociale est déduite du montant mensuel de la prestation de compensation pour l'élément lié aux aides humaines.

Quelles obligations pour le bénéficiaire?

Conserver et fournir tous justificatifs concernant les éléments de rémunération.

Nos commentaires : A quels besoins maintenant reconnus la PCH peut-elle répondre pour nos proches ?

A côté des aides plus «éducatives» et globales des SAVS, la présence régulière et active d'un professionnel au domicile de nos proches facilitera la réalisation des «actes essentiels» de la vie quotidienne et permettra de surcroît :

- Une autonomie au niveau de la relation à la famille qui le plus souvent surveille et assume l'hygiène domestique.
- Une ouverture relationnelle : par une relation sociale régulière stable et dans la proximité.
- Un travail sur l'estime de soi . par le maintien d'un logement propre, rangé, accueillant.
- Une surveillance : la venue systématique d'une personne au moins une fois par semaine est sécurisante ; si elle perçoit dégradation et mise en danger, elle avisera ses responsables, voire l'entourage familial et les soignants.

Il faut savoir en effet que les personnels qui interviennent à domicile ont maintenant une formation plus large qu'auparavant. Ils sont «Auxiliaires de Vie Sociale» et leur diplôme inclut des modules sur les personnes handicapées, et l'aide aux liens sociaux.

Nous avons la responsabilité de rendre effective la loi de février 2005 notamment en demandant que soient appliqués les droits ouverts pour nos proches. Cela fait partie de la reconnaissance du handicap psychique.

Il faut formuler cette demande dans le cadre des textes, et argumenter sans hésiter.

A coté des SAVS et SAMSAH cette aide très concrète a sa place, temporairement ou non, selon le niveau d'intervention du professionnel et les objectifs définis (suppléance partielle, accompagnement et/ou apprentissage des habitudes nécessaires à assumer les actions pour être autonome dans sa vie quotidienne).

Vous aurez toutes les indications sur ces nouveaux droits sociaux apportés par la loi du 11/02/2005 et les décrets du 19/12/2005 relatifs à la prestation de compensation du handicap en vous adressant soit à notre délégation 4 rue d'Ardenay à Palaiseau (les textes y sont à votre disposition), soit directement à la MDPH, adresse provisoire :

MDPH Essonne

Hôtel du département - 91000 Evry.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Unafam s'exprime à l'occasion de la publication de l'expertise collective de l'Inserm « Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent »

L'expertise collective « Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent », réalisée récemment par l'Inserm, attire l'attention sur des troubles entraînant des difficultés majeures chez les enfants et les adolescents concernés : souffrance psychique, déscolarisation, marginalisation sociale.

Ces troubles graves, contrairement à ce qui a souvent été dit et écrit, peuvent dans la plupart des cas être distingués des difficultés comportementales telles que de simples colères, mensonges ou transgressions. Les familles, qui vivent au quotidien avec ces enfants et assurent l'essentiel de leur prise en charge, le savent. Faire face avec courage et détermination implique qu'elles ne se sentent pas abandonnées, parfois impuissantes, débordées et meurtries par le rejet dont leurs enfants font l'objet.

Pour l'Unafam, la priorité est de faire bénéficier au plus vite les enfants concernés et leur famille des progrès de la connaissance. Elle souhaite, en conséquence, la diffusion et la discussion la plus ouverte possible des avancées récentes de la littérature internationale. En ce sens, elle est clairement en faveur de la démarche qui promeut les expertises collectives.

Il est tout à fait normal et salubre que les résultats et les recommandations de ces expertises soient l'objet de discussions. Ce qui l'est moins, c'est qu'ils soient parfois transformés ou utilisés d'une manière inacceptable qui doit être vigoureusement dénoncée. Les divergences ou les a priori théoriques qui stérilisent le débat, comme les détournements à des fins sécuritaires d'interprétations au-delà des marges de validité scientifique, ne doivent pas freiner les améliorations que l'on est en droit d'attendre dans la prévention et la prise en charge des souffrances de ces enfants et de ces adolescents.

Pour voir le rapport complet :

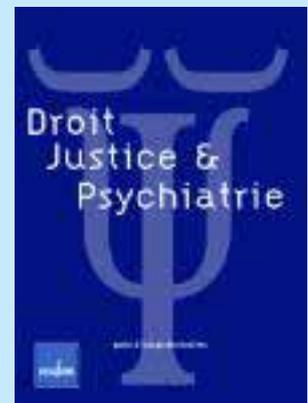
<http://ist.inserm.fr/basisrapports/troubles-conduites.html>

Droit, Justice et Psychiatrie

auteur : des parents de
l'Unafam

éditeur : Unafam - 7 euros
à commander à l'Unafam

Cet ouvrage est un guide destiné à aider les familles qui ont un parent proche, malade psychique, pris dans la tourmente de la justice. Il se veut pratique pour répondre aux inquiétudes et aux demandes des familles.



Une permanence juridique et administrative est tenue par M. Denis Priolet au siège de l'Unafam Essonne le mercredi de 14h30 à 17h.

Le médecin traitant avant de voir le psychiatre...

L'Uncam (Union nationale des caisses d'assurance-maladie) et trois syndicats médicaux - la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), le syndicat des médecins libéraux (SML) et Alliance ont signé, le 20 décembre, un avenant à leur convention médicale stipulant que les patients devront passer par leur médecin traitant avant de consulter un psychiatre.

L'accès direct, préconisé par une majorité de psychiatres, au même titre que les ophtalmologues et les gynécologues, ne sera donc plus possible que pour les moins de 26 ans, exclus de l'accord. Ces conclusions sont dans la droite ligne du récent rapport de Marie-Christine Hardy-Baylé et Laurent Schmitt qui préconisait que le parcours coordonné autour du médecin traitant soit « la règle dans la plupart des situations relevant du champ de la santé mentale ». Les auteurs du rapport relevaient en effet que le médecin généraliste constitue déjà « le premier recours pour le plus grand nombre de patients », notamment en matière de prescription d'antidépresseurs et d'anxiolytiques. Le rapport estimait néanmoins que l'accès libre à la psychiatrie devait être possible dans certains cas complexes et pour les patients de 16 ans (âge à partir duquel l'assuré doit choisir un médecin traitant) à 25 ans, une tranche d'âge qui représente une « période de vulnérabilité ». La signature de cet avenant devrait susciter nombre de réactions chez les psychiatres. À suivre.

Courrier des lecteurs

Témoignage - Appel

Adhérente de l'UNAFAM depuis 10 ans, j'ai participé à 4 Congrès nationaux, à un groupe de parole, aux cafés-rencontres à Orsay, à plusieurs assemblées des adhérents de l'UNAFAM-Essonne et, le 14 mars dernier, à la Journée d'information sur la Santé mentale organisée à Brétigny/Orge. Ayant beaucoup reçu, je tiens d'abord à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui travaillent depuis des années à faire avancer les réponses concrètes aux difficultés posées par la maladie psychique.

J'y suis directement confrontée pour l'un de mes fils. Malheureusement ce fils n'a jamais voulu admettre son handicap, ne reçoit aucun traitement et n'est pas reconnu handicapé. Il n'est pas seul dans ce cas ... Je pense donc qu'il serait utile de se **regrouper entre familles rencontrant les mêmes problèmes liés au déni** afin de voir ensemble ce qui pourrait être fait pour trouver, proposer et mettre en oeuvre des solutions spécifiques. Je salue à ce propos les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) présentés dans la Revue « UN AUTRE REGARD » n° 4 de 2005.

Je suis prête à m'investir dans ce groupe de travail et suggère que les personnes intéressées se signalent au Siège de l'UNAFAM-Essonne (01 64 46 96 21). Une rencontre pourrait ensuite être proposée.

L'union fait la force.

Agnès LACHENE. (avril 2006)

Polémique au sujet du montant de l'adhésion !

Evidemment 52 euros paraissent très chers à première vue. Mais si on réfléchit, cela ne fait que 1 euro par semaine sur une année qui comporte 52 semaines. Alors reprenons le petit cochon comme tirelire !

Maintenant l'adhésion comprend le journal, « un autre regard » 4 fois par an. Des renseignements, des informations, une écoute qu'apportent nos délégués bénévoles aux adhérents nouveaux ou anciens. L'équipe animatrice organise les cafés-rencontres, les groupes de paroles, une sortie une fois l'an. Elle participe avec l'association ALVE à la création de foyers, de SAVS. Les délégués représentent l'Unafam dans les conseils d'administration des hôpitaux, à la COTOREP, à la DASS, etc...

La cotisation sert à faire fonctionner l'équipe du national. Que deviendrions-nous sans elle ?

Alors, alors, ce n'est pas très sérieux de penser que c'est trop onéreux. Nous donnerions tant pour la santé de nos enfants, de nos proches. Tout a un coût dans la vie. Nous devons être plus nombreux encore pour que notre association soit une association plus importante, plus solide en quantité, en qualité pour que tous ensemble nous travaillions à faire reconnaître ces maladies psychiques si difficiles à comprendre, à vivre au quotidien et aussi pour améliorer la vie de nos proches.

Chacun d'entre nous, en participant d'une façon ou d'une autre, soit financièrement, soit en militant, doit se sentir solidaire pour le combat que nous avons à mener la vie entière.

Une adhérente

Groupe de parole



Vous avez besoin d'échanger avec d'autres proches de malades psychiques ?

Vous avez besoin d'espace qui vous est réservé pour parler de vous ?

Le groupe de parole a repris à Palaiseau dans les locaux de l'Unafam Essonne.

La psychologue clinicienne Laurence Peuvrez et la coordinatrice Christiane Lootens vous accueillent tous les premiers samedis du mois de 14h30 à 16h30.

**Inscription obligatoire auprès de :
Charlotte Paulze-Ribault ou des bénévoles accueillants au 01 64 46 96 21**

Programme PROSPECT

Une nouvelle session du programme PROSPECT débutera en octobre 2006

(8 séances toutes les 2 semaines).

Ces séances d'entraide et d'échanges entre personnes qui partagent les mêmes difficultés ont pour but de :

- reprendre confiance en ses compétences ;
- améliorer sa capacité à faire face ;
- améliorer la qualité de vie face à la maladie.

**Les inscriptions sont dès à présent ouvertes au :
01 64 46 96 21**

Appel aux bonnes volontés...

La section de l'Unafam Essonne, depuis son installation dans ses locaux de Palaiseau, ne cesse d'intensifier son action (voir l'éditorial de Jean-Claude Matha).

Pour développer encore plus ses activités et mieux représenter les familles auprès des différentes instances, la section a besoin de vous et de vos capacités.



Les activités à couvrir, en partage avec les bénévoles déjà présents, vont de l'accueil au téléphone ou lors de permanences en divers lieux, de la lecture attentive des documents qui parviennent à la section et de leurs comptes rendus pour diffusion auprès des adhérents, à des tâches administratives simples (mise sous enveloppes, édition de listes...).



Mais aussi, la section recherche des adhérents susceptibles d'aider à la préparation de ce bulletin et d'autres documents internes. Si vous avez des capacités et de la disponibilité pour photographier lors des différentes manifestations auxquelles participent l'Unafam et ses associations affiliées, si vous savez illustrer avec vos propres dessins les articles proposés, et si vous avez quelques



compétences en matière de graphisme sur ordinateur, **alors nous avons vraiment besoin de vous.**



Faites-vous connaître et reconnaître auprès de la section, et comme vous y invite notre président, venez nous rencontrer lors de la journée festive du 17 juin.



L'Oasis vous invite
à soutenir son action :

**Concert de
musique
RUSSE & T'ZIGANE
Par l'ensemble TCHAIKA**

Salle des fêtes de
Savigny-sur-Orge

vendredi 30 juin 2006
à 20 h 30

Entrée : 12 euros
Réservations au
service culturel :

58 avenue Charles de Gaulle
Tél. 01 69 54 40 70
Fax. 01 69 54 40 74
Email : culturel@savigny.org

ou à l'office du tourisme
Place Davoud
Tél. 01 69 24 17 52

ou à l'Oasis tél. 01 69 96 30 40

11 juin 2006 - Journée de solidarité départementale à Chamarande



Une activité ludique en 2005

Cette année les modalités prévues pour le déroulement de la journée du handicap seront différentes de celles mises en oeuvre précédemment. Les organisateurs souhaitent en effet que le dispositif d'ensemble soit plus « resserré » et plus dynamique.

Les associations qui souhaitent participer à cette manifestation festive ont donc été invitées à présenter des activités variées relevant des domaines de l'artisanat, des arts, du spectacle, du sport.

Dans cette perspective, les SAVS de Palaiseau et de Juvisy-sur-Orge ont prévu de proposer avec le concours des usagers, un atelier « fresque » et un atelier « pâtisserie ».

Ces activités se dérouleront sous trois chapiteaux installés dans le parc de Chamarande. Chacun pourra découvrir et participer aux diverses activités proposées. Le but de cette organisation est de permettre des échanges fructueux entre les différentes associations présentes. Un pique-nique commun devrait y être également proposé. De plus amples informations seront connues dans les jours qui viennent.

A suivre sur le site du Conseil général : <http://www.cg91.fr>

Agenda UNAFAM

1er samedi de chaque mois : Permanence pour les frères et soeurs

de 14h à 17h - lieu : Maison des usagers, Hôpital Sainte-Anne, rue de Cabanis, Paris

22 mai 2006 : Réunion des frères et soeurs : « Capituler, en faire trop. Existe-t-il une bonne attitude ? »

de 20h à 22h cette réunion, organisée par l'Unafam, s'adresse exclusivement aux frères et soeurs de personnes souffrant de troubles psychiques.

Lieu : FIAP 30 rue Cabanis 75014 Paris. Métro Glacière. Inscription et renseignements : Xavier 01 53 06 30 43

1er juin 2006 : «Aspects juridiques»

dans le cadre des « Conférences de Garches » destinées aux patients atteints de troubles de l'humeur et à leur entourage.

Lieu : Clinique du Château, 11 bis rue de la Porte Jaune 92380 Garches Renseignements : 01 47 95 64 02

15 juin 2006 : «Faire face aux situations d'urgence»

dans le cadre des « Conférences de Garches » destinées aux patients atteints de troubles de l'humeur et à leur entourage.

Lieu : Clinique du Château, 11 bis rue de la Porte Jaune 92380 Garches - Renseignements : 01 47 95 64 02

29 juin 2006 : «Place des associations de patients»

dans le cadre des « Conférences de Garches » destinées aux patients atteints de troubles de l'humeur et à leur entourage.

Lieu : Clinique du Château, 11 bis rue de la Porte Jaune 92380 Garches - Renseignements : 01 47 95 64 02

Bouit : le résultat d'une rencontre à priori improbable, entre le monde du cinéma avec Nicole Baron, réalisatrice, et la psychiatrie à l'hôpital du Thuir.

Pendant plus de 2 ans des patients participent à un atelier hebdomadaire qui verra la création d'un scénario puis du film lui-même. Lors des premières représentations, le succès a été grand et l'émotion très forte parmi les spectateurs... A nous de voir le film, là où ce sera possible.



Ce long métrage - (réal. Nicole Baron-Se-guin)? comédie fiction interprétée par des patients en psychiatrie, devrait être présenté dans les salles suivantes :

Cinéma Paradisio

2 rue Marc Sangnier - Yerres

tel: 08 92 68 75 16

Cinéma Le Parterre - place de l'Hôtel de ville
- Dourdan

tel: 08 92 68 85 32

Cinéma : l'Arcel Corbeil - 15 place Léon
Cassé

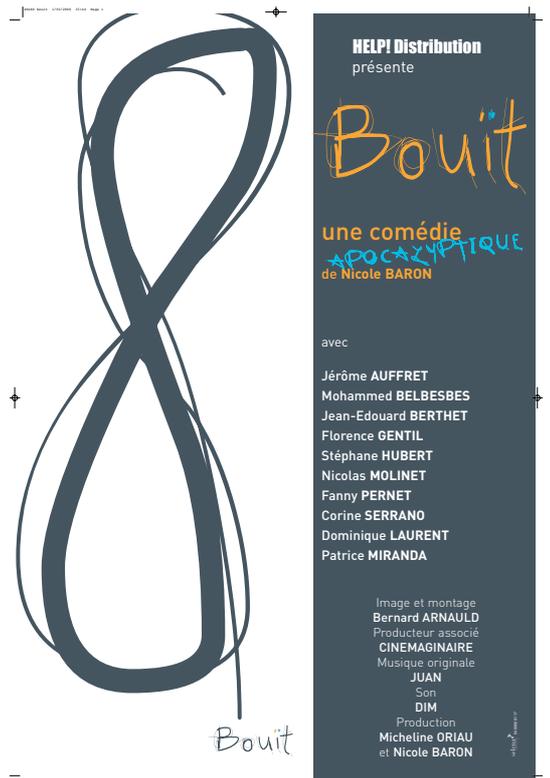
Corbeil Essonnes - tel: 01 60 88 06 44

Organisateur : Help Distribution - Renseignements : Help distribution

Julia - tél : 04 68 28 08 08 - Fax : 04 68 28 67 35

email : nicoleFBaron@aol.com

A l'heure de la rédaction de ce bulletin, les dates de projection ne sont pas connues. Surveillez vos programmes...





Le coin de l'ALVE

Inauguration du chêne à 4 oreilles



Le 17 mars 2006 avait lieu à Brétigny-sur-Orge, l'inauguration officielle de la nouvelle maison de l'ALVE. Ouverte depuis mai 2005, ses occupants sont devenus des brétignolais à part entière, et de nombreuses personnalités sont venues « couper » le ruban traditionnel et visiter la maison.

Bernard Decaux, maire de Brétigny, a dit combien la commune est heureuse d'avoir participé à la réussite de ce projet et à l'accueil de cette nouvelle population qui s'est intégrée pleinement dans le tissu social. Michel Berson, président du Conseil général de l'Essonne, s'est félicité de la qualité de la réalisation et nous a assurés de son soutien pour la poursuite du projet de l'association. Il a aussi évoqué les questions financières liées à nos projets en mettant l'accent sur la nécessité de diversifier les sources de financement.

Le président du Conseil régional était représenté par Francine Bavay, vice-présidente, qui nous a apporté le soutien de la Région. Elle a beaucoup apprécié le concept du foyer et a également souligné sa qualité. Joël Roche, président de l'ALVE, a remercié chaleureusement toutes les personnes présentes, et après avoir dit combien il appréciait l'engagement de tous, personnel soignant, salariés de l'ALVE, bénévoles de l'association, sans oublier les résidents eux-mêmes, il a adressé un remerciement tout particulier à Alain Darbas, le directeur de cette maison, qui œuvre depuis la création de l'association, pour rassembler les énergies et les compétences nécessaires à la réussite du projet.

La cérémonie s'est terminée autour du buffet et chacun a pu échanger avec les différentes personnalités présentes.



Rendez-vous maintenant à Massy pour l'inauguration de la maison d'Edma... mais ce sera pour un peu plus tard.



Les permanences d'accueil de l'UNAFAM en Essonne (sauf jours fériés et mois d'août)

Il est recommandé, si possible, de téléphoner préalablement au siège de l'UNAFAM Essonne, pour prendre rendez-vous au
01 64 46 96 21

BRETIGNY-sur-ORGE

CCAS 29 rue E. Branly
Mercredi 10h - 12h
sur rendez-vous

MENNECY

CCAS
avenue de la Jeannotte
tous les jours sauf le mardi
sur rendez-vous

SAVIGNY-sur-ORGE

4 av. Charles de Gaulle
Lundi 13h30 - 15h30
Mercredi 16h - 18h
et sur rendez-vous

PALAISEAU

4 rue d'Ardenay
Mardi 14h30 - 16h30
Jeudi 14h - 16h30
Vendredi 10h - 12h

Une psychologue peut recevoir les familles, sur rendez-vous, à Palaiseau

La représentation institutionnelle de l'Unafam en Essonne

* Commission permanente du Conseil Départemental Consultatif pour les Personnes Handicapées (CDCPH)

-> J. DYBAL

* Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques (CDHP)

-> J.M. BEAUDUN

* Conseil d'administration :

- Hôpital B. Durand à Etampes

-> J.C. MATHA et J. RAMEL

- Hôpital F. Manhès à Fleury Mérogis

-> Y. FOUQUET

- Hôpital de Longjumeau

-> A. GENEST

* Conseil d'administration UDAF

-> P. BREMARD et M. HUILIZEN

* Caisse Primaire d'Assurance Maladie

-> M. HUILIZEN et C. LOOTENS

* COTOREP

-> C. BUSSON

U.N.A.F.A.M. Section de l'Essonne

Horaires d'ouverture du siège (hors jours fériés)

* uniquement sur rendez-vous

	Matin	Après-midi
Lundi	9 h 30 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Mardi	9 h 30 - 12 h 00	14 h 30 - 17 h 00
Mercredi	9 h 30 - 12 h 00	14 h 30 - 18 h 30*
Jeudi	fermé	14 h 30 - 17 h 00
Vendredi	9 h 30 - 12 h 00	14 h 30 - 17 h 00*

Président délégué

Jean-Claude MATHA

Vice-Président : Jean LEFEVRE

Secrétaire : Christine LOOTENS

Trésorier : Francis DECLERCQ

Membres : Ph. HARGOUS - J. DYBAL

Le bureau se réunit chaque 1^{er} mercredi du mois de 17h30 à 19h au siège, 4 rue d'Ardenay - PALAISEAU.

Les bénévoles responsables d'une activité ou d'une représentation sont plus spécialement invités à y participer, ainsi que les adhérents qui souhaitent y intervenir.